

APPEL A PROJETS DE RECHERCHE

« Biodiversité »

- ANNEE 2010 -

Dates impératives de dépôt des candidatures :

Lundi 8 mars 2010 pour les lettres d'intention

Jeudi 20 mai 2010 pour les dossiers de candidature dans leur forme définitive.

Les propositions sont à envoyer

- par mail et
- par courrier en deux exemplaires (recto-verso) avec un délai supplémentaire de 2 jours, au

Conseil régional

Direction de l'Environnement

A l'attention de Marion Veyrières

111, rue Berthe Morizot

59777 Euralille

m.veyrieres@nordpasdecalais.fr

Le document est téléchargeable sur les sites www.nordpasdecalais.fr et www.fondationbiodiversite.fr

en partenariat avec la Fondation pour la recherche sur la biodiversité

- SOMMAIRE -

1. Contexte, enjeux et objectifs de l'appel à projets.....	3
1.1. Contexte	3
1.2. Enjeux.....	3
1.3. Partenariat Région Nord-Pas de Calais / Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité.....	4
1.4. Thématiques couvertes par l'appel à projets	4
1.5. Valorisation des projets.....	7
2. Modalités de l'appel à projets.....	7
2.1. Destinataires et déposants éligibles	7
2.2. Critères d'éligibilité des projets	7
2.3. Modalités de sélection des projets	8
3. Aides proposées	8
4. Processus de sélection et calendrier.....	9
4.1. Calendrier	9
4.2. Constitution du dossier – Pièces à fournir	10
5. Contacts	11
6. Annexe : Format type pour la lettre d'intention.....	12

1. Contexte, enjeux et objectifs de l'appel à projets

1.1. Contexte

Le Nord Pas-de-Calais est une région où les espaces naturels sont particulièrement dégradés, fragmentés et pollués. Les pressions sur ces espaces et les espèces sont toujours très fortes et, globalement, l'état de la biodiversité se dégrade continuellement.

Dans le cadre du SRADT (Schéma régional d'aménagement durable du territoire), le Conseil régional a identifié deux grandes priorités environnementales : la préservation et la restauration des ressources naturelles (biodiversité, eau, sols) et la lutte contre le changement climatique. Sur le premier volet, sa politique se concrétise par le schéma régional *Trame verte et bleue*. En particulier, la Région travaille à la promotion de la recherche et au développement des connaissances nécessaires pour faire face aux enjeux de la crise actuelle de la biodiversité.

1.2. Enjeux

L'enjeu du programme est de renforcer les connaissances pour apporter des outils économiques, techniques et écologiques adaptés à différentes catégories de gestionnaires pour réduire (ou compenser) le plus et le mieux possible les impacts négatifs des activités humaines (fragmentation, pollution, destruction, changement climatique...) sur la biodiversité et faciliter sa préservation.

L'objectif est de participer au renforcement des connaissances et à l'élaboration d'outils qui permettront une meilleure prise en compte de la biodiversité par l'ensemble des acteurs de la région Nord-Pas de Calais, en proposant des éléments de réponse à des questions de type : Comment comprendre et anticiper l'impact du changement climatique sur la biodiversité régionale ? Quel est le rôle de la biodiversité dans la fourniture de services écologiques et quelle valorisation existe ou pourrait être développée pour ces services dans la région ? Comment, à grande échelle, transformer une zone aménagée (zone d'activité, commerciale, résidentielle) pour qu'elle affecte moins la biodiversité ? Quels services urbains suffisamment attractifs peut-on proposer aux habitants et aux collectivités pour faire évoluer leurs comportements ? Comment adapter les formes de la ville aux évolutions de la biodiversité ? Globalement, comment réduire (ou compenser) le plus et le mieux possible les impacts négatifs des activités humaines (fragmentation, pollution, destruction, changement climatique...) sur la biodiversité et faciliter sa préservation ?

Pour répondre à ces questions, il paraît indispensable de mener des travaux de recherche pertinente, ancrée sur des cas concrets et associant étroitement des équipes de recherche avec des collectivités, des entreprises, des bailleurs ou des habitants.

Ces travaux de recherche et d'expérimentation, à caractère technique, écologique et/ou socio-économique, guidés par des besoins et des spécificités locales, devront permettre de :

- décliner à l'échelle du Nord-Pas de Calais des travaux et démarches en cours dans des programmes nationaux,
- travailler en étroite collaboration avec les acteurs locaux (élus, services techniques, citoyens, entreprises) afin d'expérimenter et d'évaluer l'efficacité, les effets et l'acceptabilité de réponses innovantes visant à préserver ou restaurer la biodiversité en région Nord pas de Calais.

1.3. Partenariat Région Nord-Pas de Calais / Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité

L'objectif du Conseil régional est de contribuer à stopper la dégradation et de préserver la biodiversité, ainsi que d'anticiper les évolutions à venir. Il souhaite, en priorité, réduire les impacts négatifs des activités humaines sur la biodiversité, protéger et développer les espaces naturels existants et protéger les espèces qui y sont associées, permettre aux espaces naturels ou anthropisés d'exprimer toutes leurs potentialités, mieux valoriser les services assurés par la biodiversité dans ces espaces, et restaurer la biodiversité en favorisant la circulation naturelle des espèces et les échanges génétiques entre les populations de celles-ci.

Le conseil régional mène un ensemble d'actions opérationnelles, regroupées au sein de la Trame Verte et Bleue. Il a également identifié un ensemble de questions qu'il souhaite soumettre au monde de la recherche et se propose de soutenir des activités de recherche, à finalité opérationnelle, qui puissent être généralisées et soient donc transférables à toute la région (et au-delà).

La FRB (www.fondationbiodiversite.fr) est une fondation de coopération scientifique, créée en février 2008 sous l'égide des Ministères de l'Ecologie et de la Recherche. La FRB regroupe 8 membres fondateurs (organismes de recherche) et les porteurs d'enjeux pour la recherche en biodiversité : industriels, associations et ONG, secteur agricole, gestionnaires d'espaces protégés, gestionnaires de diversité biologique domestique et sauvage, collectivités territoriales... autour d'un but : relever les défis scientifiques de la biodiversité. Inscrite dans les orientations de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, la FRB a pour objectif de favoriser le soutien, l'animation et la valorisation des activités de recherche sur la biodiversité en créant des liens entre le monde de la recherche et les autres porteurs d'enjeux.

La Région et la FRB partagent une même ambition visant à mobiliser la recherche pour mieux protéger, gérer et valoriser la biodiversité. Une dynamique commune étant de nature à optimiser la portée des actions de chacun, elles ont décidé de s'associer autour de ce premier appel à projets de recherche régional.

L'objectif pour la Région est de mettre en perspective la démarche d'appel à projets au regard d'autres expériences françaises ou européennes ; de lui donner une portée nationale en promouvant les liens qui sont à tisser entre acteurs régionaux et hors région, et en valorisant les projets de recherche retenus au niveau national. Celui de la FRB est de promouvoir d'excellents projets recherche, focalisés sur la biodiversité en région, en promouvant la mise en réseau entre les équipes de recherche de cette région et les équipes existant sur l'ensemble du territoire national voire à l'étranger.

1.4. Thématiques couvertes par l'appel à projets

Trois axes de recherche ont été sélectionnés et sont présentés de façon synthétique dans le tableau ci-dessous. Ils y sont présentés de façon différenciée, mais les interrelations entre eux sont encouragées. Enfin, la contribution des sciences humaines et sociales est encouragée.

Axe 1 : Etude des conditions d'accélération de la recolonisation écologique des milieux anthropisés	
Thématique n°1	Espaces agricoles, forestiers et aquacoles ; Comprendre le lien entre les productions agricole et aquacole et la biodiversité, tout en préservant leurs fonctions de production. Comment la qualité des milieux peut-elle favoriser la production agricole et aquacole ?

	<p>Comment concevoir et expérimenter des méthodes favorisant la recolonisation écologique rapide de ces milieux ?</p> <p><i>Objectifs à terme: promotion de systèmes de production utilisant et respectant mieux la biodiversité; analyse et conception de dispositifs juridiques, financiers, institutionnels, économiques ou sociaux en direction des producteurs.</i></p>
Thématique n°2	<p>Espaces urbains ; Concevoir et articuler des bâtiments et des formes urbaines, des zones d'aménagement et d'activités (industrielles, commerciales ...) plus favorables à la biodiversité.</p> <p>Définir et développer des méthodes, des modèles, des produits, des approches urbaines et d'aménagement favorables à la biodiversité et reproductibles à l'échelle régionale.</p> <p><i>Objectifs à terme : Analyse et conception de dispositifs juridiques, financiers, institutionnels et/ou économiques incitant les occupants, les gestionnaires de parcs (de logements ou d'activités) et d'espaces ou les aménageurs à s'engager dans cette approche.</i></p>
Thématique n°3	<p>Espaces dégradés ou délaissés ; Comprendre le lien entre ces espaces (Ex : friches, délaissés, bordures des infrastructures ...) et la biodiversité</p> <p>Comment ces espaces peuvent-ils être des habitats plus favorables à la biodiversité ? Comment les transformer pour atteindre cet objectif, les intégrer à la TVB ? Comment identifier et développer une typologie de ces espaces selon leur intérêt écologique ?</p> <p><i>Objectifs à terme : Concevoir et expérimenter des méthodes reproductibles de transformation de ces milieux qui favorisent leur recolonisation écologique (cf. renaturation, ingénierie écologique..).</i></p>
<p>Axe 2 : Etude des dynamiques en jeu dans les milieux naturels face aux modifications d'origine anthropique : de l'usage des sols aux changements climatiques</p>	
Thématique n°1	<p>Espaces naturels fragmentés ; Comprendre les conditions de robustesse¹ et de résilience des milieux fragmentés ? Comment sont, ou non, contournées les barrières de fragmentation ?</p> <p>Comprendre, modéliser et cartographier les échanges entre espèces, communautés, écosystèmes...</p> <p><i>Objectifs à terme: concevoir et développer des outils, des méthodes qui permettent aux aménageurs d'améliorer la robustesse et la résilience des milieux.</i></p>
Thématique n°2	<p>Corridors « immatériels » et « barrières matérielles et immatérielles » ; Quels sont les corridors et les barrières (dont l'eutrophisation) ? Quels sont leurs rôles dans la protection de la biodiversité et des services écosystémiques ?</p> <p>Analyser les rôles réels des corridors. Cartographier et évaluer leurs qualités</p> <p><i>Objectifs à terme : aider les aménageurs du territoire à restaurer et protéger des corridors fonctionnels (notamment comme mesures compensatoires et conservatoires).</i></p>

¹ Le milieu reste fonctionnel

<p>Thématique n°3</p>	<p>Trame verte et bleue ; Étudier les conditions minimales et suffisantes nécessaires au renforcement et à la création du réseau écologique (dont « écoducs »).</p> <p>Analyser les déterminants clés qui font les qualités ou les défauts des réseaux écologiques, pour fournir des bases cognitives permettant à terme d'aménager les différents espaces (urbains, agricoles, sites pollués...) pour constituer des corridors fonctionnels et « inoffensifs » . Cartographier et évaluer les qualités de ces réseaux.</p> <p><i>Objectifs à terme : 1°) Concevoir et expérimenter différentes solutions de défragmentation sur des sites ateliers , notamment pour sensibiliser et former les aménageurs (collectivités, milieux agricoles, professionnels du BTP, urbanistes...) à la notion de trame verte et bleue, 2°) Définir dans un référentiel le niveau de qualité et de naturalité nécessaire au fonctionnement pérenne de la trame verte et bleue, et 3°) Mesurer le fonctionnement et l'efficacité de la trame verte et bleue régionale (en utilisant des méthodes et technologies innovantes, et si possible, en produisant des modèles qui optimisent et accélèrent les retours de l'évaluation (cf. circulation des espèces, évaluation de l'état du patrimoine génétique...).</i></p>
<p>Thématique n°4</p>	<p>Adaptation au changement climatique ; Au regard des conséquences du changement climatique sur la biodiversité régionale, quels seraient les aménagements nécessaires pour faciliter l'adaptation et les migrations de populations ?</p> <p>Quels seront les espèces, les fonctions, les services et les milieux les plus exposés ? La région Nord Pas-de-Calais sera-t-elle une terre refuge de nouvelles populations ? Quelles pourraient en être les conséquences sur la biodiversité et les services écosystémiques ?</p> <p><i>Objectifs à terme : Définir et hiérarchiser pour les espèces et les milieux les plus vulnérables les mesures de conservation à mettre en place par les aménageurs du territoire. Mettre à la disposition des aménageurs des outils qui permettent l'adaptation des populations régionales et l'accueil de nouvelles populations sans impact négatif sur la biodiversité régionale.</i></p>
<p>Axe 3 : Société et Biodiversité</p>	
<p>Thématique n°1</p>	<p>Perception et représentation du rapport <i>Homme-Biodiversité</i></p> <p>Quelle est la perception (individuelle et collective) de la biodiversité, de son état, de son importance et des dangers qu'elle court ? Quelle est la perception du bien-fondé du respect et de la restauration de la biodiversité ? Comment mobiliser chaque citoyen dans sa vie personnelle et professionnelle sur la préservation de la biodiversité en particulier dans les espaces urbains et agricoles ? Comment mobiliser et accompagner de nouveaux partenaires au-delà des associations et des écoles (ex : jardinerie, agriculteurs...) ?</p> <p><i>Objectifs à terme : Concevoir et expérimenter des méthodes de mobilisation reproductibles.. Concevoir des outils pour aider les aménageurs à diffuser ces préoccupations et à faire accepter par la population, dans sa diversité, des décisions d'aménagement ou de gestion favorables à la biodiversité.</i></p>
<p>Thématique n°2</p>	<p>Services rendus par la biodiversité régionale</p> <p>Comment modéliser les services rendus par la biodiversité en fonction des types de paysage ? Quel serait l'état de la biodiversité régionale pour satisfaire les besoins d'aujourd'hui et de demain (économie, santé, ressource en eau ...) ? Comment se posent les problèmes de multifonctionnalité des écosystèmes et comment les résoudre ?</p> <p><i>Objectifs à terme : Concevoir et expérimenter des méthodes pour aider les collectivités et aménageurs du territoire à optimiser la réalisation de leurs équipements au regard des services rendus par la biodiversité et des dommages causés par la perte de biodiversité supportés par la société.</i></p>

Il faut souligner ici que les travaux d'inventaire sont exclus de cet appel à projets (sauf justification de leur caractère innovant ou indispensable au développement d'un volet du projet).

1.5. Valorisation des projets

Une restitution des travaux de recherche est souhaitée à mi-parcours et en fin de programme.

Par ailleurs, les porteurs seront invités à participer à une vulgarisation de leurs travaux auprès des acteurs socio-économiques de la région.

2. Modalités de l'appel à projets

2.1. Destinataires et déposants éligibles

Cet appel à projets cible en premier lieu les établissements publics et privés de recherche, dont les Universités. Les consortiums de recherche pourront impliquer des porteurs ou des équipes issus de l'ensemble du territoire national, car la mise en réseau de la communauté régionale avec les équipes extérieures intéresse fortement le conseil régional et la FRB.

En particulier, des laboratoires et équipes de recherche extra-régionaux possédant une compétence reconnue dans un domaine particulier peuvent postuler. Ils s'associeront obligatoirement à un ou des partenaires situés en région Nord-Pas de Calais. Dans le cas d'un partenariat avec des établissements de recherche régionaux, une attention particulière devra être accordée à l'explicitation de la nature de la collaboration, la complémentarité des compétences ainsi réunies et à la valorisation des travaux conduits sur le territoire régional.

Sont également éligibles, les collectivités, les entreprises, les opérateurs (bailleurs, agence d'urbanisme etc.), les pôles et/ou organisations professionnelles ou bureaux d'études implantés en région Nord-Pas-de-Calais, à la condition qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'un projet de recherche dont la qualité scientifique soit reconnue.

Les projets de recherche construits autour d'acteurs diversifiés (collectivités, organismes de recherche) sont attendus, le porteur du projet étant l'unique interlocuteur administratif et financier.

2.2. Critères d'éligibilité des projets

Les projets doivent répondre aux préoccupations exprimées dans les axes de recherche de la partie 1.4. Ils devront également :

- impliquer au moins un acteur régional,
- s'organiser, autant que possible, autour d'un partenariat avec un organisme local de type collectivité, opérateur (bailleur ou autre) ou entreprise originaire du Nord-Pas-de-Calais et de préférence avec un ensemble de ces partenaires dans le but d'accélérer la diffusion de la recherche,
- démontrer leur valeur ajoutée par rapport à l'existant,
- s'inscrire dans le cadre d'un travail de recherche finalisée, mais à forte valeur scientifique
- s'inscrire dans les délais de l'appel (cf §4.),
- être d'une durée limitée à 3 ans.

2.3.Modalités de sélection des projets

Les projets seront sélectionnés en fonction des critères suivants :

- la qualité scientifique et la faisabilité technique : progrès des connaissances, caractère innovant,
- la compétence du porteur de projet et de ses partenaires : niveau d'excellence scientifique ou d'expertise, adéquation entre les ressources humaines mobilisées et les objectifs du projet, complémentarité du partenariat,
- la clarté de présentation et la pertinence de la méthodologie,
- la définition et le calendrier des livrables,
- la capacité à participer à la structuration d'un pôle régional de recherche.

3. Aides proposées

Les aides portent sur les champs de :

- la recherche en connaissances nouvelles. Cette recherche peut être de caractère exploratoire mais dans tous les cas doit être en lien direct avec le champ de la recherche appliquée et finalisée,
- la recherche industrielle pré-concurrentielle,
- le développement expérimental.

Les coûts éligibles sont :

- les salaires et charges de personnels non statutaires,
- les frais de structure dans la limite de 20 % des dépenses éligibles découlant directement des activités de recherche (hors frais généraux additionnels, frais de déplacements, frais de valorisation...),
- l'achat d'instruments et de matériels,
- l'acquisition auprès de sources extérieures, de données, de connaissances nouvelles techniques, de prestations intellectuelles, de brevets ou licences, de recherches contractuelles,
- les frais liés à la mise en œuvre du projet : déplacements, supports de communication, expérimentations...
- les frais liés à la valorisation du projet dans la limite de 5% du coût total du projet : publication dans des revues scientifiques de référence et participation aux colloques des personnes financées dans le cadre du projet,
- des frais généraux additionnels qui ne doivent pas dépasser 4% du coût total du projet.

Le montant de l'aide sera étudié en fonction du type de recherche et du type de porteurs (statut et taille des différents partenaires). Le Conseil régional adopte un régime d'aides conforme à l'encadrement communautaire des aides d'état à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) (2006/C323/01) paru au journal officiel de l'Union européenne du 30.12.2006. Il en reprend les définitions et les taux d'intervention.

Le montant de l'aide envisagé par projet est en moyenne de 100 000 à 150 000 € pour trois ans. L'enveloppe globale de l'appel à projets sera de 500 000 €.

4. Processus de sélection et calendrier

4.1. Calendrier

La procédure de l'appel à projets se déroule en deux étapes.

- **Première étape : les lettres d'intention (échéance – 8 mars 2010 à 14h00)**

A la lecture de l'appel à projets, les candidats pourront présenter une lettre d'intention de 10 pages maximum qui contient (cf §4.2) : un résumé du projet, les partenariats mis en œuvre, un budget simplifié global et par partenaire. Les lettres d'intention sont à envoyer par mail et par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard le 8 mars à 14h.

Sur la base de ces propositions, un comité technique composé de représentants de la Région Nord-Pas-de-Calais, de la FRB et de référents scientifiques sélectionnera les pré-projets. Il pourra proposer des remaniements ou des évolutions d'ordre technique, partenarial ou financier aux porteurs de projets.

- **Seconde étape : le dossier de candidature (échéance – le 20 mai 2010 à 14h)**

Les candidats retenus dans la phase précédente sont invités à présenter un dossier complet en français comme support de la sélection définitive. Ces dossiers de candidatures sont à envoyer par mail et par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard le 20 mai à 14h.

Ils seront immédiatement envoyés en expertise auprès d'experts scientifiques nationaux ou internationaux et étudiés par le comité technique FRB/Région.

- **Une sélection par le COPE, comité d'orientation, programmation et évaluation de l'appel à projets**

Le COPE est composé de représentants du Conseil régional Nord-Pas de Calais et de la FRB. Il sélectionnera les projets de façon définitive sur la base d'une présentation des projets (résumé, présentation du porteur du projet et de ses partenaires, budget, description des travaux à réaliser et des résultats attendus) effectuée par les rapporteurs de chaque projet et des rapports d'expertise. Le COPE hiérarchisera les projets retenus dans la limite de l'enveloppe financière globale définie pour l'appel à projets, soit 500 000 €.

La réunion du COPE est envisagée en juillet 2010.

- **L'instruction administrative des dossiers, la contractualisation et le suivi**

Les projets retenus par le COPE seront présentés aux élus du Conseil régional.

La Région signera une convention avec les porteurs de projets qui précisera les modalités précises de financement et de suivi du projet.

Une réunion de lancement du projet sera envisagée avec les représentants de la Région et de la FRB.

Le porteur de projet devra soumettre un rapport intermédiaire spécifiant à minima l'état d'avancement des travaux et les objectifs pour la prochaine période, à mi parcours pour les projets d'une durée inférieure ou égale à 2 ans, tous les ans, pour les projets d'une durée supérieure à 2 ans. Ce rapport devra également apporter un éclairage sur

- les résultats tangibles obtenus,
- le programme de travail pour la période restante du projet,
- les actions de valorisation (publications, prix, participation à des conférences internationales, brevets),

- les actions de transferts et de partenariats,
- les candidatures à des appels d'offres nationaux ou internationaux,
- le bilan d'exécution budgétaire (taux d'engagement et de dépenses des crédits),
- le bilan sur les évolutions en terme d'emplois statutaires et contractuels travaillant sur le projet et recrutés spécifiquement.

Le cas échéant, le consortium de recherche pourra être invité par la Région et la FRB, à présenter oralement les résultats déjà obtenus et les pistes de travail à venir dans le cadre, par exemple, de séminaires de contractants.

En complément de ce suivi, un résumé non confidentiel des travaux et des résultats en français et en anglais sera demandé avec le rapport final.

- **La valorisation des travaux**

La Région et la FRB souhaitent valoriser les résultats des recherches entreprises et les diffuser auprès des collectivités et acteurs socio-économiques de la région et au-delà, afin d'accélérer la généralisation de mesures de préservation de la biodiversité. Ils envisagent, au terme des trois premières années de recherche, d'organiser avec les porteurs de projet, une restitution dont la forme sera précisée ultérieurement (colloque, communications écrites...).

4.2. Constitution du dossier – Pièces à fournir

Les documents présentés devront comprendre les éléments suivants :

Pour la lettre d'intention : Nous vous demandons de suivre la trame de lettre d'intention proposée en annexe qui reprend les éléments suivants :

- une présentation du porteur de projet : nom et qualité du coordinateur et établissement de rattachement,
- un résumé du projet : objectifs, contenu scientifique et technique du projet, pertinence du consortium, principaux partenaires, moyens humains, techniques et financiers déployés, méthodes utilisées, résultats attendus, phasage, positionnement par rapport à l'existant,
- des budgets simplifiés global et par partenaire, avec le coût total du projet et l'aide sollicitée.

Pour le dossier de candidature (uniquement si le projet est retenu lors de la première phase de sélection). Une trame de dossier complet vous sera proposée qui reprendra les éléments suivants :

- Une lettre de demande du coordinateur du projet,
- Un résumé du projet,
- Une présentation de l'établissement porteur du projet,
- Une présentation des chercheurs et autres intervenants,
- Une présentation des partenaires,
- Une présentation explicite des travaux à réaliser, des méthodes employées,
- Une justification du temps nécessaire pour chaque étape du projet,
- Un budget détaillé du projet, équilibré sur 3 ans qui identifie les dépenses et recettes déployées annuellement,
- Le budget de l'établissement porteur,
- Les pièces administratives : Statuts, RiB, numéro de SIRET.

La description du projet devra apporter des éléments qui permettent de le juger au regard des critères d'évaluation. Elle portera sur les points suivants :

a. Contexte du projet

Etat de l'art, contexte scientifique, enjeux économiques ; travaux réalisés à ce sujet en France ou à l'étranger, liens avec les projets antérieurs du porteur du projet et de ses partenaires. Si le projet s'inscrit dans la continuité de travaux de recherche : préciser en plus l'expérience acquise par les différents partenaires du projet, leurs atouts et leur intégration dans la communauté nationale ou internationale, les aides antérieures éventuellement sollicitées.

b. Contenu

Objectifs, stratégies et méthodes pour y répondre, portage institutionnel et modalités de coordination, partenaires, calendrier (en termes d'actions, de résultats attendus et de budgets). A propos des partenaires, pour chacun d'eux présenter les structures (axes de recherche...), les personnes impliquées et la contribution effective dans le projet. Tout document utile pourra être joint en annexe.

c. Moyens nécessaires

Moyens humains et matériels existants affectés au projet, en précisant le nombre de personnes, leurs qualifications et expériences, leurs statuts, le pourcentage de leur temps consacré au projet.

Moyens humains et matériels non existants et sur lesquels porte la demande de financement en précisant les compétences à développer en interne ou à solliciter en externe : nombre de personnes, leurs qualifications et expériences, leurs statuts, le pourcentage de leur temps consacré au projet. Préciser également le matériel à acquérir (avec devis) ou pour les gros matériels s'ils existent en région ou en France.

d. Résultats et impacts attendus

Comment et à quelle échéance les travaux de recherche et connaissances acquises pourront se répercuter sur le tissu économique et social de la région ? Quelles seront les possibilités de mise en application pendant et après le projet de recherche dans un objectif d'appropriation par le public cible ? Quel pourra être l'impact en matière de préservation de la biodiversité à court, moyen et long termes et sous quelles conditions ?

Quelles seront les nouvelles compétences et collaborations scientifiques développées (rattachement à d'autres programmes de recherche, relations avec communautés scientifiques nationales ou européennes) ? Comment les résultats seront-ils valorisés auprès de la communauté scientifique ? auprès des professionnels de l'urbanisme et des acteurs régionaux ?

En quoi le projet va-t-il contribuer au développement et à la structuration de la recherche en Nord-Pas-de-Calais ? Quelle articulation avec d'autres dynamiques de recherche (rapprochement d'équipes, travail en réseau, mutualisation d'outil, manifestation commune) ?

e. Annexes : toute pièce que vous jugerez utile à l'analyse de votre projet (articles...).

5. Contacts

Conseil régional Nord-Pas-de-Calais
Direction de l'environnement

Marion Veyrières

03.28.82.74.72

m.veyrieres@nordpasdecals.fr



Fondation pour la recherche sur la
biodiversité

Cécile Campagne

01.40.79.56.63

cecile.campagne@fondationbiodiversite.fr

6. Annexe : Format type pour la lettre d'intention

Appel à projet de recherche « Biodiversité »	Edition 2010	 RÉGION Nord-Pas de Calais
Réservé aux gestionnaires du programme N° de dossier :		en partenariat avec :  FRB FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LA BIODIVERSITÉ

Appel à projet de recherche « Biodiversité »

Lettre d'intention

Consigne : La lettre d'intention devra être comprise entre 5 et 10 pages

Acronyme	
Titre du projet	
Axes et sous axes de recherche auxquels le projet est rattaché	

Description du partenariat scientifique et technique (1 page maximum)

Porteur du projet (nom et qualité du coordinateur et établissement de rattachement)

Partenaires

Contexte et objectifs (3 pages maximum)

Contexte et enjeux du projet

Problème(s) posé(s)

Objectif(s) du projet

Positionnement du projet par rapport à l'existant (2 pages maximum)

Positionnement par rapport aux travaux de recherche déjà conduits par les différents partenaires :

Positionnement par rapport à l'état de l'art :

Description du contenu scientifique et technique du projet (3 pages maximum)

Programme de travail envisagé (description des tâches et méthodes utilisées)

Moyens humains, techniques et financiers déployés

Éléments de calendrier

Budget simplifié du projet (2 pages maximum)

Budgets simplifiés global et par partenaire (en distinguant dépenses totales et montant de l'aide sollicitée)

Résultats attendus (2 pages maximum)

Résultats attendus

Piste de valorisation économique, technique et scientifique